

G/R

RUANDA URUNDI

no 2336 / 1^{er} Jun. 7

Transmis à Monsieur le Substitut du

Résidence : Ruanda
Territoire : Ruhengeri

Procureur du Roi
Ruhengeri , le 28 aout 1953

P. V. No 407/Nevejans.-

L'Officier de Police Judiciaire

Ruhengeri

PRO JUSTITIA



Date d'arrestation : -

Prévenu :

L'an mil neuf cent 53 le 25^{ème} jour du mois
de aout vers heures.

~~D. A.~~ Nous NEVEJANS, D. A.-

~~P. V.~~ - Officier de Police judiciaire, à compétence générale

A Ruhengeri , comparait le nommé RWANYINDO, Augustin

Prévention :

FILS DE Rulindo (ev) et de Makamari (ev) mututsi, originaire de la colline Mwaka, chefferie Kabagali, Nyanza-Ruanda, résidant à Mukingo, Nduga, Nyanza-Ruanda, capita au service de la Régideso, qui après avoir prêté serment, répond comme suit à nos questions (comparaît seul)

Q: Les nommés KAREKEZI et GASHAMBAYITA étaient-ils dans votre équipe?

R: Oui, ils étaient de mon équipe.

Plaignant :

Q: Combien de travailleurs avez-vous sous vos ordres?

R: Neuf hommes.

Q: Ces neufs hommes ont-ils connu KAREKEZI et GASHAMBAYITA?

R: Six parmi eux les connaissent ainsi que le nommé BUYOLERO, beau-frère de GASHAMBAYITA. Les autres ne les connaissent que de vue.

Objets saisis :

Q: Dans les autres équipes, y-a-t-il des femmes susceptibles de connaître ces deux indigènes?

R: KAYIMURA et GASAMUNYIGA. Il n'y en a pas d'autres vu que nous travaillons par équipes de dix hommes distancées de 5Kms environs

Observations :

Q: Que savez-vous au sujet de l'entente qui régnait entre KAREKEZI et GASHAMBAYITA. Etaient-ils amis ou ne s'entendaient-ils pas . KAREKEZI qui logeait GASHAMBAYITA ne reprochait-il pas à ce dernier de ne jamais lui donner de la bière. L'un n'était-il pas jaloux de l'autre pour une question de femme?

R: Ils s'entendaient tous deux très bien. Ils ne se sont pas disputés au sujet de bière. Ils n'étaient pas jaloux l'un de l'autre.

COMPARAIT le nommé RUGEMANGANGO fils de Sebatwa (ev) et de Mpakaniye (ev) umuhutu des Basindi originaire de la colline Mulambi, chefferie Nyantango territoire de Kibuye résidant à la meme colline Mulambi, chefferie Nyantango Kibuye, profession Maçon au service de la Régideso, qui après avoir preté serment répond comme suit à nos questions (comparait seul illettré)

Q: Que savez-vous au sujet de l'entretien qui régnait entre Karekezi et Gashambayita? Etaient-ils amis ou ne s'entendaient-ils pas? Karekezi qui logeait GASHAMBAYITA ne reprochait-il pas à ce dernier de ne jamais lui donner de la bière? L'un n'était-il pas jaloux de l'autre pour une question de femme?

R: Ils s'entendaient tous deux très bien. Ils ne se sont pas disputés au sujet de la bière. Ils n'étaient pas jaloux l'un de l'autre.

COMPARAIT le nommé RWAMALALO fils de Nkwaya (dcd) et de Nyirakabindo (env) mututsi umwega, originaire de la colline Nzaratsi, chefferie Nyantango, territoire de Kibuye et y résidant, profession: maçon au service de la Régideso à Ruhengeri, qui après avoir preté serment, répond comme suit à nos questions (comparait seul)

Q: Meme question qu'à Rugemangango et meme réponse).

COMPARAIT le nomma MALOVERI, fils de Ndangije (dcd) et de Nyiramugore (ev) mututsi des Abega, originaire de la colline Saluheshyi, chefferie Marangara territoire de Nyanza et résidant à la colline Ntenyo, chefferie Marangara, Nyanza, profession: maçon au service de la Régideso à Ruhengeri, qui après avoir preté serment répond comme suit à nos questions (comparait seul)
(Meme question meme réponse .-)

COMPARAIT le nommé KANYAMULERA fils de Bagwitiri (dcd) et de Nyiragirimana (dc) muhutu des abega, originaire de la Colline Ilengeri, chefferie Marangara, territoire de Nyanza et y résidant, profession maçon au service de la Régideso à Ruhengeri qui après avoir preté serment répond comme suit à nos questions (comparait seul illettré)
(Meme question et meme réponse).-

Résidence :

Territoire :

, le

195

Le Commissaire de Police

P. V. N°

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

Prévenu :

L'an mil neuf cent le jour du mois

de

vers

heures.

Devant Nous

Commissaire de

Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale

SUITE:-

Prévention :

à , comparait le nommé **RWANGABO** fils de

Rutabagisha (ev) et de HABIYARA (dcd) muhutu, des abakobwa, originaire de la colline Gakoma, chefferie Nyantango, territoire de Kibuye et y résidant, profession maçon au service de la Régideso à Ruhengeri, qui après avoir prêté serment répond comme suit à nos questions (comparaît seul)
(Meme question et meme réponse).-

Plaignant :

COMPARAIT le nommé BUYORERO, beau-frère de Gashambayita, fils Nyandekwe et de Nyirankwavu, muhutu des abasindi, originaire de la colline Ruhare, chefferie Kabagali, territoire de Nyanza et y résidant, profession maçon au service de la Régideso à Ruhengeri, qui après avoir prêté serment répond comme suit à nos questions (comparaît seul)

(Meme question et meme réponse que Rwangabo.-)

COMPARAIT le nommé KAYIHURA fils Sekamana et de Mutumwinka mututsi des abagesera, originaire de la colline Kibirizi chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida: profession capita au service de la Régideso résidant à la meme colline, qui après avoir prêté serment répond comme suit à nos questions (comparaît seul)

Q: Meme question que Rwanyindo.

R: Je connais seulement KAREKEZI, l'autre je ne le connais pas, je ne pourrais pas savoir s'ils s'entendaient au pas.

Objets saisis :

COMPARAIT le nommé GASAMUNYIGA fils de Sebatwa et de Mpakaniyu muhutu umusindi, originaire de la colline Mulambi, chefferie Nyantango, territoire de Kibuye, y résidant; profession capita au service de la Régideso, qui après avoir prêté serment répond comme suit à nos questions: (comparaît seul illettré)

Q: Meme question que BUYORERO ~~et comme réponse~~

R: Je n'en ais rien. Je ne les connais que de vue.-

Observations :

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,-

D. NEVEJANS.-

PV no 407, Nuyens.

L'an mil huit cent cinquante trois le
vingt-cinqième du mois d'août, devant
nous, N.D. O.P.J. à. e. g. de la ville de Bulungu,
résidant à Bulungu, comparait le nommé
R N A N Y I N D O, Augustin, fils de Rulindo chef et de
makomari ses parents, orig. de la colline mwaka
cheffe Kibapah, Nyanza du. Résidant à Bulungu
Nyanza, Nyanza du, capite u luge de la Rep. de
qui après avoir juré serment, répond comme suit à
nos questions / comparait seul /

Q: Les nommés Karakezi et Lashambayira
~~faisaient-ils partie de votre équipe~~
étaient-ils ?

R: Oui, ils ~~étaient~~ étaient de mon équipe.

Q: Combien de rassembleurs ay-ous vous
étaient ?

R: Trente hommes.

Q: Ces trentes hommes ont-ils connu Karakezi
et Lashambayira ?

R: Oui, parmi eux. Les connaissent ainsi que
le nommé Buzobero, beau-frère de Lashambayira.
Les autres ne les connaissent que de vue.

Q: Dans les autres équipes, y a-t-il des
personnes susceptibles de connaître ces deux
individus ?

8. *Kayihua et lasamuyja. et bueyando.*

7. (M) m en y a des d'outils au que nous travaillons
par ce qu'il y a des hommes de l'ancien empire.

Q: Que savez-vous au sujet de l'entente qui
régnait entre Kurekzi et Gashambayira?

Etant - 8 ans on ne s'entendaient - Le pa.
Karkezi qui logeait. Lashambayev ne refusait -
il par a ce dernier elle ne pouvait lui donner de
la brie. L'un n'écrit - il par alors de l'autre
pour une question de femme.

Q. Ils s'entendaient vous deux si bien.

Ils ne se sont pas disputés pour sujet de vie.

Il n'était pas facile d'arriver de l'autre

de component.

Rev. Amos